

EXAMEN MODULE

« UE3 – L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURE »

Lundi 2 septembre 2013

14h00 – 17h00

Durée 3 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

Première partie 36 points

Vous devez répondre aux questions suivantes par l'approche conceptuelle (définition, mécanismes, etc.) et par l'illustration (exemple d'application).

1. Qu'est ce qu'un accord d'association dans le cadre de l'Union européenne ?
2. Que signifie la notion d' "Espace Schengen"?
3. Donnez les grandes lignes des objectifs du Traité de Maastricht.
4. Quel était l'objectif de la 5ème Directive sur l'assurance RC automobile?
5. Que prévoit le projet de DIA II en ce qui concerne l'organisation de la profession de l'assurance?
6. Pour obtenir une classification des marchés européens de l'assurance, plusieurs critères peuvent être retenus : le montant des primes, la densité et le taux de pénétration. A quoi correspondent ces deux derniers critères?
7. Pourquoi dit-on (l'UE) que le " Bonus Malus" français crée une distorsion de concurrence et envers quels acteurs?

8. Que représente l'organisme dénommé " Insurance Europe"?
9. Dans l'Europe de l'assurance, que représente économiquement le secteur mutuel et coopératif ?

Deuxième partie – Sujet de réflexion 24 points

Commentez de façon structurée l'expression suivante :

"L'assurance, vecteur de développement économique... "